RÈGLEMENT DU CONCOURS

Contexte

Etablie en 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies et célébrée pour la première fois en 1982, la Journée Internationale de la paix est commémorée annuellement le 21 septembre.

En 2001, une seconde résolution a consacré cette date comme la journée annuelle de la non-violence et du cessez-le-feu. Elle invite aussi tous les pays et tous les peuples à commémorer ce jour par le biais de mesures éducatives et de sensibilisation du public aux questions relatives à la paix.

Cette année, la Ville de Genève a décidé de s'associer à cette commémoration mondiale. En effet, la question de la paix est plus que jamais d'actualité. Cette journée est l'occasion de sensibiliser la population à cette question, et à démontrer que la paix est indispensable au développement, à l'environnement, à la santé ou encore à l'éducation. C'est aussi l'opportunité de célébrer le travail inlassable de milliers de personnes qui œuvrent quotidiennement à la construction, au renforcement et au maintien de la paix dans le monde. C'est aussi la mission que se sont données les nombreuses organisations onusiennes, intergouvernementales ou non-gouvernementales installées à Genève dont les activités convergent toutes vers toutes vers le même objectif : la paix.

Description

Ce concours s'adresse à toute personne désireuse de s'exprimer sur le thème de la paix par le biais des arts graphiques (graffiti, dessin, peinture)

Les quatre premiers-ères lauréat-e-s, verront leurs œuvres reproduites sur des drapeaux qui pavoiseront le pont de Mont-Blanc la semaine du 20 au 27 septembre. Par ailleurs, un prix leur sera remis lors de l'inauguration le 20 septembre.

Outre celles des quatre vainqueurs, les œuvres originales des seize participant-e-s suivant-e-s seront exposées au public à la même période et seront reproduites sur une plaquette.

Cette compétition bénéficiera aussi d'une aura internationale. En effet, suite à un partenariat établi entre la Ville de Genève et la municipalité de La Haye, autre ville onusienne sise aux Pays-Bas, le projet genevois sera relayé au sein de la communication développée autour du projet de commémoration de la Journée internationale de la paix de cette ville néerlandaise.

Règlement

1) Les inscriptions seront ouvertes du 27 mai au 17 juin 2013 auprès du Service de la jeunesse de la Ville de Genève. La date limite de reddition des travaux est fixée au **lundi 24 juin 2013**. La possibilité sera offerte, à celles et ceux qui le désirent, de réaliser leur œuvre en direct sous les yeux du public durant le festival.

2) Des toiles de 60 centimètres par 60 centimètres seront fournies aux participant-e-s par la Ville de Genève. Dans le cas où le ou la participant-e souhaiterait employer un autre support, celui-ci sera à ses frais et devra impérativement être de format carré d'une taille maximum de 1.5 mètres par 1,5 mètre.

3) En accord avec la politique du Conseil administratif de la Ville de Genève, toute représentation de type publicitaire, violente ou à caractère sexuel sera automatiquement exclue de la sélection.

4) Le ou la participant-e s'engage à présenter une création originale, toute copie d'une œuvre existante sera automatiquement exclue de la sélection.

5) En s'inscrivant au concours, le ou la participant-e accepte la reproduction libre de droits de sa création par la Ville de Genève.
6) Les œuvres pourront être récupérées par le ou la participant-e au terme de la compétition.
7) Les drapeaux produits dans le cadre de ce concours resteront propriété de la Ville de Genève.

Critères de sélection

La sélection des œuvres se fera en deux étapes :

- Une **préselection des œuvres** sur la base du règlement du concours.
- Une **sélection finale parmi les œuvres préselectionnées.**

Les critères suivants seront déterminants lors de la sélection finale des œuvres :

- L'adéquation au thème du concours et aux objectifs de la commémoration ;
- L'originalité de l'œuvre ;
- La pertinence artistique ;
- La qualité technique de la réalisation.

Modalités

Les œuvres seront évaluées selon les critères de sélection par un jury composé de représentant-e-s de la Ville de Genève et d'Organisations internationales ainsi que d'experts indépendants.

Chaque participant-e sera informé-e par écrit des résultats de la sélection.

Dans le cas où l'artiste autorise la Ville à inclure son œuvre originale dans l'exposition prévue durant le mois de septembre, la Ville de Genève décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de l'œuvre. Une décharge en ce sens sera signée par le ou la participant-e.

Calendrier du concours

27 mai au 17 juin 2013	Inscriptions
24 juin 2013	Reddition des œuvres ;
Mi-août 2013	Résultats du concours remis aux participant-e-s par courrier ;
20 septembre 2013	Inauguration de l'événement et remise des prix aux quatre premiers lauréat-e-s.
20 au 27 septembre 2013	Pavoisement du pont du Mont-Blanc

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à remettre au Service de la jeunesse de la Ville de Genève d'ici le 17 juin 2013 au plus tard

Lors de l'inscription, le / la participant - e recevra une toile de 60 cm x 60 cm sur remise de ce formulaire

Nom	
Prénom	
Adresse	
Complément	
Code postal	
Lieu	
Pays	
Téléphone	
Email	
Technique utilisée	

Signature

INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts

Service de la jeunesse
022 418 45 00

Inscription et distribution des toiles 60 cm x 60 cm

Pour s'inscrire au concours, les participant-e-s peuvent remettre, entre le 27 mai 2013 et le 17 juin 2013, le formulaire d'inscription dûment complété au Service de la jeunesse, 100 rue de la Servette.

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h -12h et 14h -16h

Reddition des œuvres

Les œuvres peuvent être retournées au Service de la jeunesse, 100 rue de la Servette, du 6 juin 2013 au 24 juin dernier délai.

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h -12h et 14h-16h